

# SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2019

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2019
2. Urbanisme :
  - rapport commission urbanisme du 19 septembre 2019
  - voirie : devis réfections de marquages
  - Salle Multifonctions : Devis et avenants
  - P.L.U. modification n°3 : sollicitations financements
3. Transports – Projets routiers RD1083-RD829 – Cessions foncières
4. ONF : programme des travaux d'exploitation 2019
5. SMICTOM d'Alsace Centrale : rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
6. Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer : rapport d'activité 2018
7. Procédure de mise en péril – Honoraires d'expertise
8. Commission culturelle : informations
9. Finances : - indemnité de conseil au nouveau trésorier
10. Personnel communal : Prévoyance 2020-2025
11. Divers

**Secrétaire de séance :**            **Anny RIEGEL-SUR**

**Membres présents :** Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET.

**Membres excusés :**

**Jean-François MAILLOT, procuration à Pierre SCHNEIDER,  
Laurent REINHOLD, procuration à Fabienne TUSSING,  
Gwendoline HURSTEL, procuration à Bruno KIENNERT,  
Luc SCHIMPF, sans procuration.**

**Points supplémentaires.**

Le Maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants :

- Décision modificative du Budget Primitif 2019 N°1
- Devis – Travaux de fauchage et débroussaillage
- École élémentaire : demande de subvention.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : Urbanisme :**

**- rapport commission urbanisme du 19 septembre 2019**

Jean-Paul BRUGGER fait lecture à l'assemblée du rapport de la commission d'urbanisme du 19 septembre 2019.

**- Salle Multifonctions : Devis et avenants**

**Lot N°13 – équipements sportifs :**

Jean-Paul BRUGGER informe l'assemblée que dans le lot N°13 équipements sportifs SADT a prévu dans son marché deux treuils électriques pour les paniers de basket ; l'électrification des treuils ne figure pas dans le marché de l'électricien. La moins-value pour des treuils manuels est de 697,68 €/HT et la plus-value pour l'électrification est de 691,60 € HT.

**La commission propose au Conseil d'adopter la solution des treuils électriques et d'adopter le devis électrification de Hirtzel-Arbogast de 691,60 € /HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adopter le devis électrification de Hirtzel-Arbogast de 691,60 €/HT et d'autoriser le Maire à demander à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein d'inclure ce devis et coûts supplémentaires, à charge de la Commune de Sand, dans le budget du projet.

**Adopté à l'unanimité**

**Lot N° 9 – Menuiserie intérieure bois :**

Pour faire suite à notre demande d'un oculus dans la cuisine, la menuiserie STUTZMANN nous propose un devis de 285,00 € /HT soit 342,00 €/TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adopter le devis tel que présenté et d'autoriser le Maire à demander à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein d'inclure ce devis et coûts supplémentaires, à charge de la Commune de Sand, dans le budget du projet.

**Adopté à l'unanimité**

**Porte entre sas et hall**

Le Maître d'œuvre, dans un souci de cohérence du hall, car toutes les autres portes de ce hall sont en bois ou en stratifié bois, propose au conseil le remplacement d'une porte en aluminium (GROLL lot N°5) en une porte en bois (STUTZMANN lot N°9). Le devis pour ce changement est de 4 437,00 € /HT ; il y aura une moins-value de 2 720,00 € / HT dans le lot N°5 menuiserie extérieure aluminium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de refuser la proposition du Maître d'œuvre.

**Adopté à l'unanimité**

Seuils de portes

Les seuils de portes ont été oubliés dans le dossier de consultation dans le lot N°5 Menuiserie extérieure aluminium (GROLL lot N°5). Le montant du devis est de 950,00 €/HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adopter le devis tel que présenté et d'autoriser le Maire à demander à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein d'inclure ce devis et coûts supplémentaires, à charge de la Commune de Sand, dans le budget du projet.

**Adopté à l'unanimité**

Couvertines

Le Maître d'œuvre propose à la commune un devis pour le lot N°4 ITE Bardage bois de DÉCOPEINT pour des couvertines pour un montant de 2 797,08 €/HT (la couverture doit permettre de protéger de l'eau tout en maintenant la ventilation du bardage).

Il y aura une moins-value de 2 252,60 €/ HT dans le lot N°3 GALOPIN (bardage métallique) .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adopter le devis tel que présenté et d'autoriser le Maire à demander à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein d'inclure ces devis et coûts supplémentaires, à charge de la Commune de Sand, dans le budget du projet.

**Adopté par 12 (douze) voix pour et 1 (une) abstention de Martine WALTER**

- P.L.U. modification n°3 : sollicitations financements

**Vu** les délibérations N°2019/07 du 12/02/2019 et N°2019/17 du 01/04/2019, concernant la modification du P.L.U N°3,

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter toutes subventions auprès des différents organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions auprès des différents organismes.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 3.**

#### **Objet : Transports – Projets routiers RD1083-RD829 – Cessions foncières**

Monsieur le Maire expose que l'opération de création d'un giratoire sur la RD 1083 et de la réalisation d'un barreau et d'une liaison cyclable entre la RD 829 et la RD 1083 va nécessiter un certain nombre d'acquisitions foncières par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein auprès de la commune de Sand.

#### **Sur le ban communal de Sand :**

- Zone Nb au PLU : 1 parcelle communale (7.997 m<sup>2</sup>)
  - o Cession à l'Euro symbolique pour la parcelle communale

**Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- **de vendre, dans le cadre de l'opération de création d'un giratoire sur la RD 1083 et de la réalisation d'un barreau et d'une liaison cyclable entre la RD 829 et la RD 1083 à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, les parcelles suivantes :**
  - **sur le ban communal de Sand, les terrains suivants à l'euro symbolique :**

Section / Parcelle*	Zonage PLU	Nom propriétaire	Adresse propriétaire	Surface nécessaire en m <sup>2</sup>	Prix d'acquisition total
3 / 105	Nb	Commune de SAND	Mairie 67230 SAND	7997	1 €

- **de modifier le bail avec l'exploitant Monsieur Vincent BOOTZ de Sand des terrains concernés, les différentes indemnités seront versées par la Communauté de Communes à l'exploitant Monsieur Vincent BOOTZ de Sand ;**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre les ventes susvisées ;**

### **Point de l'ordre du jour N° 4.**

#### **Objet : ONF : programme des travaux d'exploitation 2019**

Le Maire présente à l'assemblée un programme d'exploitation et l'état de prévision des coupes complémentaire pour l'année 2019. Ces coupes concernent les frênes, les chutes d'arbres dues à la maladie étant de plus en plus nombreuses.

- **Prévision des coupes à façonner.**
  - La recette nette H.T. hors maîtrise d'œuvre est de 850 €
  - Le bilan net prévisionnel H.T. est de 532 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le programme d'exploitation et l'état de prévision des coupes complémentaires tels que présentés.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : SMICTOM d'Alsace Centrale : rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Chaque élu est en possession d'un condensé du rapport. Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2018 du SMICTOM qui est approuvé par le conseil.

A noter également que ce document est téléchargeable sur le site internet du SMICTOM ([www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)).

**Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer : rapport d'activité 2018**

Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2018 du Syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer.

Le rapport annuel 2018 est tenu à la disposition de ceux qui souhaitent le consulter au secrétariat.

Il rappelle que cette compétence est assumée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, en application de la loi NOTRe.

**Point de l'ordre du jour N° 7.**

**Objet : Procédure de mise en péril – Honoraires d'expertise**

Le Maire informe le conseil qu'une procédure de mise en péril a été mise en place fin juillet dans la ruelle se situant entre le N°10 et le N°11 de la rue du 1<sup>er</sup> décembre concernant l'effondrement d'un mur d'une bâtisse.

La commune a reçu la note d'honoraires de l'expert nommé par le tribunal administratif de Strasbourg pour un montant de 891,00 €/TTC. Il propose au conseil de refacturer cette somme au propriétaire du mur effondré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à émettre un titre de 891,00 € au nom du propriétaire du mur effondré.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 8.**

**Objet : Commission culturelle : informations**

Fabienne TUSSING présente à l'assemblée le programme des manifestations à venir :

- Halloween au CPI organisé par APE: le 31/10/2019,
- Commémoration de l'Armistice : le 11/11/2019, messe à 10h30 et cérémonie vers 11h30,
- Réunion d'information sur la fibre par Rosace à Uttenheim salle des fêtes à 19h00 : le 13/11/2019,
- Bourse puériculture et jouets aux cercles Saint Martin organisée par APE : le 17/11/2019,
- Marché de Noël à Sand (Allemagne) : le 07/12/2019,

- Fête des aînés : le 08/12/2019,
- Saint Nicolas au CPI organisé par APE : le 08/12/2019,
- Grand concert de Noël à l'église Saint Martin : le 15/12/2019 à 17h00,
- Mini marché de Noël dans la cour élémentaire : le 15/12/2019 de 15h00 à 20h00.

Pour les frais de chauffage l'église à l'occasion du grand concert de Noël, et suite à la demande de la Communauté de Paroisses Saint Materne sur Ill et Scheer, il est proposé d'accorder une subvention de 100 € à la Communauté de Paroisses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'allouer une subvention de 100 € à la Communauté de Paroisses Saint Materne sur Ill et Scheer.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 9.**

**Objet : Finances :**

- **indemnité de conseil au nouveau trésorier**

**VU** l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret 82/979 du 19 novembre 1982 ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution ainsi que le mode de calcul de l'indemnité de conseil ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE** d'attribuer au Receveur Municipal Monsieur Marc REYDEL l'indemnité de conseil à raison du montant maximum déterminé par application des arrêtés susvisés à compter du 01/01/2019 suite au transfert de la Trésorerie de Benfeld à la Trésorerie d'Erstein.

**Adopté par 10 (dix) voix pour et 3 (trois) abstentions de Martine WALTER, Bruno KIENNERT et Gwendoline HURSTEL**

- **Décision modificative du Budget Primitif 2019 N°1**

Le Maire propose la décision modificative suivante : :

**Section d'investissement :**

**Crédits ouverts**

**Dépenses :**

BP+DM

**Chapitre 20**

- article 202 Frais liés documents d'urbanisme	+ 7 500,00 €	9 500,00 €
--	--------------	------------

Chapitre 21

- article 21318 Autres Bâtiments publics

- 7 500,00 €

1 564 515,00 €

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 10.**

**Objet : Personnel communal : Prévoyance 2020-2025**

**Le Conseil Municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** le Code de la sécurité sociale ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** la délibération N° 2019/27 du Conseil Municipal en date du 01/04/2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 01/10/2019 ;

**Vu** l'exposé du Maire ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE D'ADHÉRER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PRÉVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DÉCIDE D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PRÉVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de 12,50 € mensuel soit 150 € annuel ou le montant total de la cotisation due s'il est inférieur à ce montant,

**CHOISIT** de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI ;

**CHOISIT** de rendre obligatoire à l'ensemble de ces agents l'option 1 « perte de retraite suite à une invalidité permanente » ;

#### **OPTIONS AU CHOIX ET A LA CHARGE EXCLUSIVEMENT DE L'AGENT :**

- capital décès/pertes totale et irréversible d'autonomie à 200 % et la rente éducation.

**PREND ACTE** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PRÉVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**4) AUTORISE le Maire** à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

**5) SE RÉSERVE** le droit de modifier cette délibération et notamment le montant des participations communales chaque année avec effet au 1<sup>er</sup> janvier et en cours d'année si un avenant devait être signé ou si une modification significative des montants des cotisations devait survenir.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Point de l'ordre du jour N° 11.**

**Objet : Divers**

Devis – Travaux de fauchage et débroussaillage

Il est proposé au conseil un devis de FEHLMANN Renée de SCHWOBSHEIM pour des travaux de fauchage et débroussaillage pour un montant de 522,00 €/HT soit 626,40 €/TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le devis tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**



École élémentaire : demande de subvention.

L'école élémentaire fera une sortie nature randonnée en raquettes accompagnée d'un guide nature au col de la Schlucht le lundi 16 décembre et le mardi 17 décembre 2019 ; les devis aller/retour de Josy transport s'élèvent à un montant total de 805,00 € TTC .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer les devis tels que présentés.

**Adopté à l'unanimité**

- Chasse : Bail de chasse communal 2015-2024 – Convention de gré à gré

Le Maire informe l'assemblée du courrier reçu le 30/09/2019 de la Société Civile de Chasse du Ried Noir de la Zembs signalant les décisions prises lors de leur assemblée générale extraordinaire du 29/09/2019, à savoir :

- mise en inactivité de la SCC du Ried Noir de la Zembs à la date du 02/02/2020, fin de l'année cynégétique en cours,
- sous réserve de l'acceptation de la commune et des autorités compétentes, cession du bail de chasse du lot communal unique de Sand à l'Association de Chasse du Ried Noir de la Zembs incluant tous les droits, charges et autres contraintes y afférentes,
- cession de l'ensemble des biens matériels et immatériels à l'Association de Chasse du Ried Noir de la Zembs,
- après leur avoir donné quitus et acceptation de la démission du Président et du Trésorier pour la date du 02/02/2020, fin de l'année cynégétique en cours.

Le courrier du 30/09/2019 de l'Association de Chasse du Ried Noir de la Zembs signalant son inscription au registre des associations de Sélestat, près du Tribunal d'Instance de Sélestat avec parution au J.O. du 17/09/2019.

L'ensemble des partenaires actuels de la SCC du Ried Noir de la Zembs sont membres de cette nouvelle l'association ayant comme :

- Président Monsieur GIES Marc, domicilié au 38 Route du Vin à 67680 NOTHALENT,
- Trésorier Monsieur LOUVIAUX Jacques.

Le siège de l'association : 8 Route du Vin à 67680 NOTHALENT

- sous réserve de l'acceptation par la commune et des autorités compétentes, reprise du bail de chasse du lot communal unique de Sand à la SCC du Ried Noir de la Zembs incluant tous les droits, charges et autres contraintes y afférentes,
- reprise de l'ensemble des biens matériels et immatériels de la SCC du Ried Noir de la Zembs.

**Vu** les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à accepter la demande de cession du bail de location de chasse de SCC du Ried Noir de la Zembs à l'Association de Chasse du Ried Noir de la Zembs et de signer tous les documents y afférent.

**Adopté à l'unanimité**

Travaux fibre rue de Matzenheim :

Suite à la difficulté de raccordement de la rue du Staettacker à la fibre, il est proposé au conseil de faire déplacer les deux poteaux téléphoniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à faire la demande de déplacement de deux poteaux téléphoniques auprès de l'opérateur afin de poursuivre les travaux de raccordement de la fibre téléphonique.

**Adopté à l'unanimité**

- Prochain conseil municipal : le 28/11/2019.

Le conseil municipal est clos à 22h30.

